

Concours du CAPES/CAFEP EXTERNE D'HISTOIRE et GEOGRAPHIE 2019

EPREUVE D'ANALYSE DE SITUATION PROFESSIONNELLE

HISTOIRE

Sujet :

**Enseigner « Le monde au temps de Charles Quint et de Soliman le magnifique »
en classe de cinquième**

I - Éléments de présentation de la situation professionnelle

- **Document A** : Extraits du programme d'histoire-géographie, cycle 4, classe de cinquième, B.O. spécial n° 10 du 19 novembre 2015, et de la fiche Eduscol.
- **Document B** : Manuel d'histoire-géographie, classe de cinquième, Martin Ivernel, Benjamin Villemagne, Jean Hubac, (dir.), Paris, Hatier, 2016, p. 140-141.
- **Document C** : Manuel d'histoire-géographie, classe de cinquième, Nathalie Plaza, (dir.), Paris, Hachette, 2016, p. 138-139.

II- Éléments d'analyse scientifique et civique de la situation professionnelle

- **Document D** : Patrick Boucheron « Introduction », in Patrick Boucheron (dir.), *Histoire du Monde au XV^e siècle*, Paris, Hachette, coll. Pluriel, 2012 (1^e édition en 2009), p. 30-31.
- **Document E** : Pascal Lamy, « La mondialisation et les droits humains », extrait du discours prononcé le 5 juin 2009 à l'université de Genève. [En ligne]

Document A : Extraits du programme d'histoire- géographie cycle 4, classe de cinquième, B.O. spécial n° 10 du 19 novembre 2015, et de la fiche Eduscol.

Extraits du programme

Thème 3. Transformations de l'Europe et ouverture sur le monde aux XVI^e et XVII^e siècles

Repères annuels de programmation	Contenus d'enseignement
Le monde au temps de Charles Quint et Soliman le Magnifique.	Aux XVe et XVIe siècles s'accomplit une première mondialisation : on réfléchira à l'expansion européenne dans le cadre des grandes découvertes et aux recompositions de l'espace méditerranéen, en tenant compte du rôle que jouent Ottomans et Ibériques dans ces deux processus historiques. Les bouleversements scientifiques, techniques, culturels et religieux que connaît l'Europe de la Renaissance invitent à réinterroger les relations entre pouvoirs politiques et religion.

Extraits de la fiche Eduscol

Ce thème a une continuité très forte avec les thèmes 1 et 2 de la classe de Quatrième, parce qu'il lie comme eux les transformations internes de l'Europe et son expansion. Le concept de « première mondialisation » figurant dans le programme est fondamental : c'est la première fois que les élèves rencontrent le concept de « mondialisation » qui sera au cœur du programme de géographie de la classe de quatrième.

Aborder la première mondialisation

On dégagera donc progressivement une définition simple du concept de mondialisation, en montrant comment le XVI^e siècle participe déjà en partie de ce phénomène, ce qui permet de revenir sur les grandes découvertes, qui pourront être abordées à partir de récits (comme celui de Jacques Cartier). Les voyages d'exploration sont le plus souvent motivés par le désir d'ouvrir de nouvelles routes maritimes vers les Indes, l'empire Ottoman contrôlant les routes terrestres. On peut ainsi aborder la question de la confrontation de l'empire de Charles Quint et de l'empire Ottoman et les comparer : Soliman unifie le monde musulman et porte, comme son prédécesseur Sélim I^{er} depuis 1516, le titre de calife qui fait de lui le successeur de Muhammad et le « commandeur des croyants », Charles-Quint veut unifier le monde chrétien mais se heurte à la rivalité de François I^{er} et à l'éclatement de la chrétienté occidentale lié à la Réforme.

Document D : Patrick Boucheron « Introduction », in Patrick Boucheron (dir.), *Histoire du Monde au XV^e siècle*, Paris, Hachette, coll. Pluriel, 2009, p. 20-21.

Si la *World History* se fixe pour horizon intellectuel l'ouverture du monde, elle recoupe institutionnellement une certaine tendance au cloisonnement de la discipline historique. Plus concrètement encore, elle constitue la matière d'un département spécifique de certaines universités américaines, soucieuses d'adapter leur cursus à la diversité culturelle de leurs effectifs étudiants.

Car on se tromperait lourdement en réduisant cette historiographie à son expression américaine : elle correspond d'abord à une aspiration bien plus large à la critique de l'occidentalisation du monde, qui prolonge, le courant des *subaltern studies* initiées notamment par des historiens indiens d'expression anglaise, et reprises aujourd'hui par certains intellectuels d'Afrique ou d'Amérique latine. Parce qu'on les confond le plus souvent avec les *postcolonial studies* et que l'un de leurs chantiers, les plus exposés dans l'espace public concerne, de fait, la reconsideration de l'histoire de l'impérialisme colonial du point de vue des dominés, on croit généralement que les *subaltern studies* n'envisagent que l'histoire contemporaine de la puissance coloniale. Mais, au-delà des phénomènes de domination et d'exploitation, leur objet consiste en la déconstruction du processus historique par lequel l'Europe occidentale a réussi à universaliser ses intérêts, ses valeurs et ses croyances. En les ramenant à leur contexte local, on travaille à « provincialiser l'Europe » selon le programme scientifique et militant de Dipesh Chakrabarty. Pour ce spécialiste du Bengale, il ne fait pas de doute que l'historicisme fait partie de ce lourd fardeau que l'Occident a laissé aux peuples colonisés. Si bien que, en proposant une « Histoire du monde au XV^e siècle », on ne saurait prétendre échapper totalement à l'eurocentrisme puisque dans cette expression, c'est sans doute le premier terme, « histoire », qui trahit le plus perfidement son origine occidentale. Au moins peut-on tenter de tenir à distance nos préjugés les plus tenaces et de garder la balance à peu près égale entre les différentes « provinces » du monde.

Le décentrement du regard est donc moins un programme qu'une exigence, dont on ne saurait sous-estimer ni les difficultés morales ni les coûts intellectuels, et qui consiste d'abord à maintenir en alerte la réflexivité critique face à nos certitudes collectives. L'histoire de l'expansion portugaise dans l'océan Indien, telle que la propose par exemple Sanjay Subrahmanyam, ne s'appréhende plus, ou pas seulement, du haut du pont supérieur des bateaux de commerce qui longent la côte de Malabar, mais depuis les quais de Calicut et de Malacca où sont les négociants chinois et gujaratis, iraniens ou malais. Car les navires portugais se glissent alors dans un système spatial déjà constitué, où l'interconnexion d'anciens réseaux commerciaux entremêlés les attire et les constraint. On pourrait en dire autant d'une Afrique orientale également soumise à la littoralisation des dominations politiques au XV^e siècle, et qui s'intègre ainsi à ce vaste espace mondialisé qu'est l'océan Indien, où confluent les deux bassins commerciaux de la Méditerranée et de la mer de Chine.

Document E : Pascal Lamy, « La mondialisation et les droits humains », extrait du discours prononcé le 5 juin 2009 à l'université de Genève. [En ligne]

N.B. Pascal Lamy était alors directeur général de l'Organisation mondiale du commerce.

Je crois que le positif de la mondialisation peut l'emporter sur le négatif.

À condition de reconnaître individuellement que nous avons autant besoin d'appartenance que de liberté.

À condition d'accepter que ces libertés et ces appartences s'exercent dans un cadre collectif universel, une mondialisation maîtrisée, régulée par la politique et par le droit.

À condition de faire sienne l'idée selon laquelle le principe démocratique doit se rénover pour dépasser le local et pénétrer le global — c'est ce que l'on appelle la gouvernance globale.

À condition d'admettre que ceci implique des changements fondamentaux au principe « westphalien » qui veut que cette gouvernance internationale demeure le monopole des États-nations, y compris en matière de droits humains, qui ne connaissent pas de frontières.

À condition de forger un alliage de gouvernance globale qui associe l'impulsion politique, la légitimité démocratique et l'excellence technique [...]. Sous réserve que toutes ces conditions soient réunies — et il reste encore beaucoup à faire — la mondialisation peut incarner la promesse d'un universel commun à tant de philosophies ou de religions, et auquel les droits humains appartiennent, comme ils appartiennent désormais au « *jus cogens* » [du latin « *droit contraignant* », qu'on traduit par « *norme impérative* »].

[...] Mais quelle est la place du droit commercial international dans la promotion des droits humains dans les faits ? Je dirais que l'ouverture des échanges commerciaux internationaux concourt efficacement à relever les niveaux et les conditions de vie, et peut ainsi contribuer à mettre en pratique des droits qu'il ne suffit pas de proclamer pour qu'ils soient respectés [...] Ici encore, le bénéfice de l'ouverture des échanges pour les droits humains n'est pas automatique. Il suppose des règles à la fois globales et justes. De celles qui faisaient dire à Lacordaire qu' « entre le faible et le fort, entre le pauvre et le riche, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit ». Négocier et mettre en œuvre ces règles constituent la mission de base de l'OMC dont la vocation première est, à ce titre, de régulation et non de dérégulation comme on l'entend souvent. Il suppose aussi l'existence de politiques sociales, qu'il s'agisse de redistribution ou de garanties apportées à celles et à ceux dont les conditions de vie sont bouleversées par les changements dans la division internationale du travail [...].

Insuffisante si elle n'est pas accompagnée des politiques destinées à corriger les déséquilibres entre gagnants et perdants, déséquilibres d'autant plus dangereux que des économies, des sociétés ou des individus sont plus vulnérables. Insuffisante si elle n'est pas couplée avec un effort international soutenu pour aider les pays en développement à se doter des capacités nécessaires pour tirer parti de l'ouverture des marchés.

S'il fallait, pour conclure, énoncer un principe commun aux conditions dans lesquelles la mondialisation et l'ouverture des échanges doivent contribuer à la promotion et au respect des droits humains, je dirais que c'est celui de cohérence.

La cohérence est dans l'engagement politique des citoyens, de la société civile, des syndicats, entre le local et le global. Aujourd'hui, le monde attend plus de cohérence dans l'organisation des pouvoirs publics entre le national et le mondial. Plus de cohérence entre les divers îlots de l'archipel de la gouvernance internationale.